



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Négos 2025-2029 : une seconde entente partielle conclue **Accord sectoriel obtenu entre l'Alliance syndicale de la construction** **et l'ACRGQTQ dans le domaine du génie civil et voirie**

Montréal, le 12 mars 2025 – L'Alliance syndicale de la construction – qui regroupe les cinq syndicats de l'industrie – se réjouit d'annoncer qu'une seconde entente sectorielle a été conclue. Il s'agit cette fois d'une entente avec l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (ACRGQTQ) dans le domaine du génie civil et de la voirie (GCV). Elle fait suite à l'annonce du 5 mars dernier avec l'Association de la construction du Québec (ACQ), concernant les secteurs institutionnel-commercial et industriel (IC-I). Cette entente constitue une étape importante dans le renouvellement des conventions collectives et demeure conditionnelle à la conclusion des négociations des clauses particulières, ainsi qu'au processus de ratification des travailleurs et travailleuses de l'industrie de la construction.

Établie pour une durée de quatre ans, de 2025 à 2029, l'entente maintiendra la paix industrielle et procurera aux travailleurs et travailleuses une plus grande stabilité financière. Elle servira aussi de vitrine pour le développement des grands chantiers d'infrastructure. « Le domaine du génie civil et voirie est prioritaire pour la construction. De nombreux projets ont été annoncés dans les derniers mois, notamment par Hydro-Québec. L'Alliance croit qu'une telle entente assurera l'attractivité de l'industrie et favorisera la rétention de la main-d'œuvre dans le contexte actuel. Nous avons travaillé fort afin que cette entente réponde aux attentes des travailleurs et des travailleuses » affirme Éric Boisjoly, porte-parole de l'Alliance syndicale de la construction.

Les augmentations salariales prévues sont de 22% sur quatre ans, déclinées ainsi :

- 8% à la signature
- 5% en 2026
- 5% en 2027
- 4% en 2028

À venir aux tables de négociations

Le processus de négociation des clauses particulières est déjà en cours, afin de finaliser les ententes sur les conventions collectives d'ici au 30 avril 2025. L'objectif visé est d'assurer que les particularités de chaque métier et occupation soient prises en compte et que les travailleurs et travailleuses bénéficient d'un accord correspondant à leurs besoins. Par la suite, si la majorité des membres des cinq syndicats de l'Alliance votent en faveur de cette entente, elle pourrait entrer en vigueur à l'échéance de la convention collective, soit le 1^{er} mai 2025, marquant ainsi une autre étape importante pour l'industrie de la construction.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À propos de l'Alliance syndicale de la construction

L'Alliance syndicale est composée des cinq syndicats de l'industrie de la construction : la FTQ-Construction, le Syndicat québécois de la construction (SQC), le Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (International), la CSD-Construction et la CSN-Construction. Ils unissent leurs voix pour représenter l'ensemble des travailleurs et des travailleuses de l'industrie lors de la négociation des conventions collectives. www.facebook.com/AllianceSyndicale/

Aucune entrevue ne sera accordée sur le sujet, afin d'éviter de nuire au bon déroulement des négociations en cours. Les détails de l'entente finale seront partagés lors de la ratification de celle-ci par les membres.

– 30 –

SOURCE : Alliance syndicale de la construction

Renseignements :

Élisabeth Cloutier, conseillère aux communications
514 625-2479